

MAIRIE DE MINIAC-MORVAN



DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540

Tél. : 02 99 58 51 77  
Fax : 02 99 58 03 55

Le 21 septembre 2016

LE MAIRE DE MINIAC-MORVAN

À

Monsieur le Préfet  
Préfecture d'Ille et Vilaine  
Bureau de l'Urbanisme  
3, avenue de la Préfecture  
35026 RENNES CEDEX 09

REÇU LE

22 SEP. 2016



PRÉFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

**Objet : Consultation sur le projet de PLAN LOCAL d'URBANISME**

Monsieur le Préfet,

REÇU LE

22 SEP. 2016



PRÉFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 09 septembre 2016, le conseil municipal de Miniac-Morvan a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme communal.

Vous trouverez, en annexe de la présente, une copie de notre délibération et un exemplaire du dossier.

Conformément à l'article L 123.9 du Code de l'Urbanisme, je vous invite à me communiquer l'avis de votre administration sur ce projet.

Selon les règles fixées par l'article précité du Code de l'Urbanisme, cet avis devra être donné au plus tard trois mois après la présente transmission. A défaut, votre avis sera réputé favorable.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
M. Dominique LOUVEL

PJ : dossier complet sur CD

+ 2 versions papier

Adresse postale : Place la Mairie – 35540 MINIAC-MORVAN  
mairie@mairie-miniac-morvan.fr